



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 06/04/2023 en audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Anthony PINTO - Jacques RIVALS

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

La commission se réunit en plénière tous les mardis sauf imprévus et à chaque fois que nécessaire en audioconférence jusqu'au vendredi 14H avant les compétitions du week-end immédiat afin de prendre une décision impérieuse.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnerait pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N° 24551723 AS PARIS / ESP PARIS 19.2 D2 du 11/03/23 reporté au 08/04/23

Match N° 24551987 AS PARIS 2 / RC PARIS 18 D3.B du 12/03/23 reporté au 09/04/23

Courriel de l'AS PARIS du 06/04/23 demandant un report de ces deux rencontres à titre exceptionnel. A cet effet, le district a été mis en copie d'un e-mail de la DJS annonçant la réparation prochaine du stade Nelson Mandela.

La commission prend note de cette information et reprogrammera des rencontres sur ce terrain dès qu'elle aura été informée de la réalisation des travaux.

Dans l'intervalle, le club de l'AS PARIS doit se conformer aux décisions prises précédemment et jouer les matches programmés du 08 et 09/04/23 sur un terrain de repli.